

CONDITIONS DEFINITIVES



DEPARTEMENT DE L'EURE

Programme d'émission de titres de créances

(Euro Medium Term Note Programme) de 400.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SUCHE No : 2

TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 7.000.000 d'euros

Portant intérêt au taux de 0.80% l'an

Et venant à échéance le 25 octobre 2021

Prix d'Emission : 100 % du Montant Nominal de la Tranche

BRED Banque Populaire

En date du 10 décembre 2014

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 20 novembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-611 en date du 20 novembre 2014) et le supplément au prospectus de base en date du 09 décembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-635 en date du 09 décembre 2014) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 400.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "Directive Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.eure-en-ligne.fr) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

1	Emetteur :	Département de l'Eure
2	(i) Souche : (ii) Tranche :	2 1
3	Devise Prévue :	Euros (« € »)
4	Montant Nominal Total : (i) Souche : (ii) Tranche :	7.000.000 € 7.000.000 €
5	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7	(i) Date d'émission : (ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	19 décembre 2014 Date d'émission
8	Date d'Echéance :	25 octobre 2021
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0.80% par an
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang : (ii) Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibération N°2013-S12-1 du 09 décembre 2013 du Conseil Général de l'Eure portant budget primitif pour l'année 2014 fixant une enveloppe annuelle pour les emprunts, telle que modifiée par la délibération N°2014-S02-2 en date du 03 février 2014 et la délibération N°2014-S10-2 en date du 20 octobre 2014
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : (i) Taux d'Intérêt :	Applicable 0.80 % par an, payable annuellement
----	---	---

(ii) Dates de Paiement du Coupon :	25 octobre de chaque année et pour la première fois le 25 octobre 2015, pour la période allant du 19 décembre 2014 (inclus) jusqu'au 25 octobre 2015 (exclu) (le « Premier Coupon Court »)
(iii) Montant de Coupon Fixe :	800€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
(iv) Montant de Coupon Brisé :	Pour le Premier Coupon Court : 679.45€
(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Exact/Exact-ICMA
(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	Non Applicable
16 Stipulations relatives aux Titres à Taux variable :	Non Applicable
17 Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18 Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
19 Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
20 Montant de Remboursement Final pour chaque titre :	Valeur Nominale Indiquée
21 Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
22 Montant de Remboursement Anticipé :	
(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) :	Articles 6 (f) et 9 applicables
(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(f)) :	Non Applicable
(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non Applicable
23 Rachat (Article 6(g))	Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24 Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
25 Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	Article 7(h) s'applique
26 Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des titres Physiques (et dates auxquelles ces talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
27 Masse (Article 11) :	Applicable, rémunération 600 € par an
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nom et coordonnées du représentant de la Masse sont : <p style="margin-left: 40px;">Pierre Jond 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin</p>

- Les nom et coordonnées du représentant suppléant de la Masse sont :

Sylvain Thomazo
9 rue du Débarcadère
93500 Pantin

PLACEMENT

- | | | |
|----|--|--|
| 28 | (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : | Non Applicable |
| | (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| | (iii) Commission de l'Agent Placeur : | Non renseigné |
| | (iv) Date du contrat de prise ferme : | Non Applicable |
| 29 | Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : | BRED Banque Populaire
18 Quai de la Rapée
75012 PARIS |
| 30 | Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA non applicables |

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 400.000.000 d'euros du Département de l'Eure.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

L'Emetteur confirme que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'Emetteur le sait et est en mesure de l'assurer à la lumière des informations publiées, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean Louis DESTANS
Président du Département de l'Eure
Dûment autorisé



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à compter du 19 décembre 2014 a été faite par l'Emetteur ou pour son compte.
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : 3625€

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Standard & Poor's Rating Services.

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'une notation.

Chacune des agences indiquées ci-dessus est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 0.80% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0012386316
- (ii) Code commun : 115578529
- (iii) Dépositaire(s) : Applicable
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
- (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
9 rue du Débarcadère
93500 PANTIN
France
- (vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable